



Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire

Vu les dispositions des articles R.711-68 et R711-70 du code de commerce,

Vu le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire, en ses articles 2.2.8 du Chapitre 2 et 6-1-1 du Chapitre 6,

Décide de :

Donner délégation générale de signature à Monsieur Anthony VALENTINI, Directeur Général de la CCI Nantes St-Nazaire, des actes relatifs à l'administration générale de la CCI Nantes St-Nazaire, en ce compris les versements de subvention, de garantie ou d'aide à des tiers et le versement de la cotisation ou contribution exigée par les statuts d'associations ou organismes auxquels la CCI adhère dans la limite de 5.000 €.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Nantes, le 26 novembre 2021

M Yann TRICHARD

Président